

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Étaient présents : M. Pierre Yvroud, M. Bernard Watremez, M. Michel Pierson, Mme Sylvie Coudre, M. Morgan Evenat, M. Jean-Pierre Bonnardel, M. Patrick Picard, Mme Marie-Catherine Bailly-Comte, Mme Genevieve Jeammet, M. Cyrille Ségla, M. Bruno Faisy, Mme Sibel Eloy, Mme Messaouda Gatellier, M. Guillaume Chambon, M. David Jesionka, M. Frédéric Montaillier.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Ingrid Picard donne pouvoir à M. Frédéric Montaillier
Mme Michèle Ilbert donne pouvoir à Mme Sylvie Coudre
Mme Christine Hugot donne pouvoir à M. Bernard Watremez
Mme Ursula Poittevin De La Fregonniere donne pouvoir à Mme Geneviève Jeammet
M. Didier Chosson donne pouvoir à M. Patrick Picard

Absente excusée :

Mme Jamila Benziane

Absente :

Mme Eloïse Gandel-Lemoine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00, procède à l'appel et demande à Monsieur Bernard Watremez d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celui-ci accepte.

Il est rendu acte des décisions prises par Monsieur le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

Délibération n°2023-12-1 : décision modificative n° 1 du budget communal

Approuvée
À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-2 : dissolution du syndicat intercommunal de gestion et de fonctionnement du foyer résidence « la Chesnaie » et répartition de son actif et de son passif entre les collectivités membres

Approuvée
À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-3 : modification des tarifs pour le marché forain

Approuvée
À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-4 : tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} janvier 2024

Approuvée
À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-5 : participation aux frais de fonctionnement des salles communales

Approuvée
À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-6 : marche de Noël - droits d'inscription

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-7 : autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2024

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-8 : acompte pour la subvention 2024 à l'association sportive rochettoise (ASR)

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-9 : convention d'apport des déchets des mairies en déchèterie et à l'unité de valorisation énergétique

Approuvée

par 19 voix pour et 1 abstention

Délibération n°2023-12-10 : identification de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-11 : séjour enfance – avril 2024 – saint aubin du Thenney (Eure) – vote des tarifs

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-12 : modification des conditions d'accès aux activités du club ado

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-13 : passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux – approbation des conventions de réservation avec les bailleurs

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-14 : mandatement du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-15 : révision des conditions du contrat d'assurance statutaire CNRACL pour 2024

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-16 : remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-17 : créations / suppressions de poste

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-18 : modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy

Approuvée

À l'unanimité.

Délibération n°2023-12-19 : modification des statuts de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine

Approuvée

par 19 voix pour et 2 abstentions


Délibération n°2023-12-20 : rapport de gestion & gouvernance de la société publique locale « Melun Val de Seine aménagement » (« SPL ») pour l'exercice 2022

Approuvée

À l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H37

Le Maire,



Pierre Yvroud